

# Valoriser votre patrimoine : le parcours complet de l'isolation extérieure en copropriété

---

## Diagnostic et études préalables

- Réaliser un Audit Énergétique global pour identifier les déperditions thermiques réelles.
- Mandater un maître d'œuvre pour évaluer la faisabilité technique (état des façades, contraintes architecturales).
- Vérifier les règles d'urbanisme locales (PLU) et les éventuelles contraintes liées aux Architectes des Bâtiments de France (ABF).
- Établir un diagnostic de performance énergétique (DPE) collectif pour mesurer le gain potentiel.

## Montage financier et administratif

- Identifier les aides financières mobilisables (MaPrimeRénov' Copropriété, Certificats d'Économies d'Énergie - CEE).
- Solliciter un accompagnateur Rénov' pour sécuriser le montage du dossier de subventions.
- Élaborer un plan de financement prévisionnel détaillé par lot de copropriété.
- Rédiger un cahier des charges précis pour la consultation des entreprises.

## La phase décisive : l'Assemblée Générale

- Organiser une réunion d'information préalable pour répondre aux questions des copropriétaires.
- Présenter les devis comparatifs et les projections d'économies de charges sur le long terme.
- Voter les résolutions nécessaires (travaux, financement, choix de l'entreprise) selon les majorités requises par la loi.
- Désigner un conseil syndical pour assurer le suivi régulier du chantier.

## Suivi et réception des travaux

- Mettre en place un planning de chantier avec communication régulière auprès des résidents.
- Assurer le suivi de la conformité des matériaux isolants utilisés (résistance thermique, résistance au feu).
- Effectuer une réception formelle des travaux avec procès-verbal de levée de réserves.
- Mettre à jour le carnet d'entretien de l'immeuble et transmettre les garanties décennales au syndic.